

# LE RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

**DURÉE :**  
**2 JOURNÉES**

(2 x 7 HEURES, DE 9H À  
17H)

Tarif :

Tarif individuel :  
330 € (HT) / jour /  
participant

Tarif groupe<sup>1</sup> :  
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Référent du CSE
- ➔ Tous les élus du CSE
- ➔ Nouveaux mandats
- ➔ Avoir déjà suivi de préférence la formation SSCT des élus du CSE

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Définir et repérer les agissements sexistes et le harcèlement sexuel
- ➔ Connaître la législation
- ➔ S'approprier les moyens d'actions et de prévention
- ➔ Permettre aux élus d'accompagner les victimes de harcèlement sexuel

Animatrices :

Alexandra LEKKAKOS  
Muriel ROGER  
Colette FRANCIOSI

<sup>1</sup>groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

## HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

### Programme :

#### **Thème 1 : Ce que dit la loi (code du travail et code pénal)**

- Rappel des évolutions législatives
- Agissements sexistes, outrages, agressions, viol
- Protections des victimes et des témoins
- Les obligations de l'employeur (prévention, sanctions)
- Rôle et mission du référent harcèlement sexuel agissements sexistes

#### **Thème 2 : Repérer le harcèlement sexuel et savoir le distinguer de l'agissement sexiste ou d'autres types d'infractions**

- Les notions d'agissement sexiste et d'outrage sexiste : de quoi parle-t-on exactement ?
- Les autres types d'infractions
- Harcèlement sexuel : les éléments constitutifs
- Auteurs et victimes du harcèlement

#### **Thème 3 : Les actions de prévention de l'employeur**

- Obligation spécifique en matière de prévention du harcèlement sexuel
- Prévention au titre de l'obligation générale en matière de santé sécurité et conditions de travail

#### **Thème 4 : Que peut faire la victime du harcèlement sexuel ?**

- Après de qui signaler les faits du harcèlement sexuel
- Quelle forme doit prendre le signalement
- L'accompagnement du salarié victime de harcèlement

#### **Thème 5 : Sanctions disciplinaires à l'encontre de l'auteur du harcèlement**

- Nullité des mesures patronales
- Obligation de sanctionner l'auteur du harcèlement